

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 04353
Numéro SIREN : 534 052 113
Nom ou dénomination : Fitness Entertainment Arts

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2019 sous le numéro de dépôt A2019/003512

A2019/003512



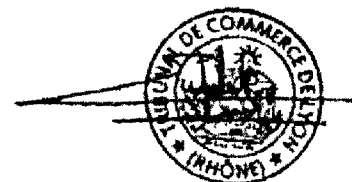
5202639

Dénomination : Fitness Entertainment Arts
Adresse : 112 cours Charlemagne Centre Commercial Confluence
69002 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2012B04353
n° d'identification : 534 052 113

n° de dépôt : A2019/003512
Date du dépôt : 29/01/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
31/08/2018



5202639

Fitness Entertainment Arts
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 112 Cours Charlemagne
Centre Commercial Confluence
69002 LYON
534 052 113 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 AOUT 2018**

L'an 2018,
Le **31** aout,
A Lyon,

Les associés de la société Fitness Entertainment Arts se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 112 Cours Charlemagne Centre Commercial Confluence, 69002 LYON.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal LOUIS en qualité de représentant de la société MAGIC CREATION, associé unique.

Madame Roxane LOUIS est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

RL PC

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination du président,

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la démission de la société JFD en qualité de président décide de nommer, pour une durée illimitée, en qualité de Président de la Société :

La Société MAGIC CREATION, SAS
Représentée par Monsieur Pascal LOUIS
Dont le siège social est situé 14 Rue du Moulin 69530 BRIGNAIS.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés. Cette résolution est

Le président, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

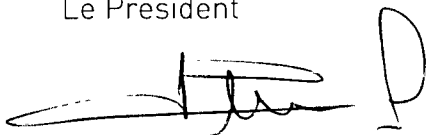
PL

PL

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'R' and a few other strokes.